Contribution n°80 (Web)

Anonyme

Déposée le 11 octobre 2026 à 09h49

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
En tant que citoyen, adhérent de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et ma propriété en Normandie étant un refuge LPO, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes observations défavorables portant sur les enjeux de faune, de flore et de milieux naturels de ce projet.
Bien à vous.
UM

Document joint

Document n°1

Projet Eolien d'Habloville (Orne)

Objet: Observations dans le cadre de l'enquête publique – Opposition au projet éolien au regard de ses incidences sur la faune, la flore et les milieux naturels

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de parc éolien envisagé sur les communes d'Habloville, Rônai et Ri (Orne), formuler des **observations défavorables** portant sur les enjeux de **faune, de flore et de milieux naturels**.

En tant que citoyen, adhérent de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et ma propriété en Normandie étant un refuge LPO, je suis particulièrement préoccupé par les conséquences de ce projet sur la biodiversité locale. À la lecture de l'étude faune-flore produite par ÉCOSPHERE *(juillet 2025),* il apparaît que le secteur concerné présente des sensibilités écologiques réelles, reconnues par le dossier lui-même, et que les mesures proposées ne suffisent pas, selon moi, à écarter les risques d'atteinte à la faune sauvage, aux chauves-souris, aux oiseaux, aux habitats et aux continuités écologiques.

1. Un secteur écologiquement sensible, à proximité immédiate de zones naturelles d'intérêt reconnu

Le dossier indique lui-même que, même si la zone d'implantation ne se superpose pas directement à une ZNIEFF, **de nombreuses ZNIEFF sont présentes dans un rayon de 5 kilomètres**, dont certaines très proches du périmètre du projet. Il mentionne également plusieurs sites Natura 2000 et notamment:

- la **ZSC FR2500099 "Haute vallée de l'Orne et affluents"**, dont une entité est située à seulement **830 mètres de l'éolienne E5**;
- la **ZSC FR2502010 "Anciennes carrières souterraines d'Habloville"**, située à environ **1,7 km au sud-ouest du projet**, connue comme site d'hibernation pour plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire;
- la **ZSC FR2500091 "Vallée de l'Orne et ses affluents"**, à environ **9,8 km**.

Le dossier rappelle aussi lui-même la présence de milieux remarquables dans l'environnement du projet: **pelouses et coteaux calcaires, landes, prairies, vallées humides, cavités souterraines**, ainsi que des **haies, bosquets et lignes arborées** jouant un rôle de corridors écologiques.

Cette seule configuration devrait conduire à une extrême prudence. Or il est proposé ici d'implanter un parc éolien dans un paysage rural qui fonctionne manifestement comme un espace de circulation, d'alimentation, de reproduction ou de repos pour de nombreuses espèces.

2. Des espèces patrimoniales et vulnérables clairement identifiées dans le dossier

Le dossier écologique mentionne expressément plusieurs espèces ou groupes d'espèces sensibles.

S'agissant des **chauves-souris**, l'étude cite notamment: la **Pipistrelle commune**, la **Pipistrelle de Kuhl**, la **Pipistrelle de Nathusius**, la **Noctule de Leisler**, le **Murin de Bechstein**, le **Grand Murin**, le **Petit Rhinolophe**, le **Grand Rhinolophe** et le **Murin à oreilles échancrées**.

Le dossier reconnaît lui-même que certaines espèces, notamment les **pipistrelles**, sont **"particulièrement vulnérables à la rotation des pales"**. Il mentionne par ailleurs l'existence, à proximité, de cavités souterraines importantes pour l'hibernation de plusieurs espèces d'intérêt communautaire.

S'agissant de l'**avifaune**, l'étude recense un ensemble d'espèces nicheuses ou fréquentant le site, parmi lesquelles figurent notamment le **Hibou moyen-duc**, l'**Alouette des champs**, le **Bruant jaune**, la **Bergeronnette printanière**, l'**Hirondelle de fenêtre** et d'autres espèces des milieux agricoles et bocagers.

Concernant les autres groupes, le dossier mentionne aussi des espèces comme le **Triton alpestre**, l'**Alyte accoucheur**, la **Loutre d'Europe**, ainsi que la **Gesse tubéreuse** pour la flore.

Autrement dit, il ne s'agit pas d'un secteur banal ou dénué d'intérêt écologique. Le dossier met lui-même en évidence la présence d'espèces protégées, patrimoniales ou sensibles, ainsi que de fonctionnalités écologiques importantes.

3. Des impacts potentiels importants sur les oiseaux, les chauves-souris, les habitats et les continuités écologiques

L'étude d'impact reconnaît expressément que **"les parcs éoliens sont susceptibles de générer notamment des effets temporaires et permanents sur la biodiversité"**. Elle identifie elle-même plusieurs types d'impacts:

- **destruction directe d'habitats et d'espèces** au niveau des emprises;
- **risques de collision** pour les oiseaux et les chauves-souris;
- **barotraumatisme** pour les chiroptères;
- **dérangement** et **éloignement** de couples nicheurs;
- **perturbation des axes de déplacement**;
- **rupture ou altération des continuités écologiques**.

Ces risques me paraissent particulièrement préoccupants ici pour plusieurs raisons.

D'abord, la présence de **haies, bosquets, lisières et structures arborées** favorise l'activité des chauves-souris et sert de repères de déplacement. Ensuite, la proximité de la **vallée de l'Orne** doit conduire à une prudence renforcée quant aux flux de circulation de l'avifaune et des chiroptères. Enfin, le caractère agricole du secteur n'en fait pas un espace pauvre sur le plan écologique: bien au contraire, de nombreuses espèces d'oiseaux de plaine et de bocage y trouvent des conditions favorables.

Le dossier souligne également que certaines fonctionnalités écologiques ont justifié des mesures d'évitement, ce qui montre bien que le risque n'est ni théorique ni marginal.

4. Des mesures d'évitement et de réduction qui ne me paraissent pas apporter des garanties suffisantes

Le porteur du projet met en avant plusieurs mesures, notamment un éloignement des éoliennes de certaines fonctionnalités écologiques, avec une distance annoncée de **plus de 200 mètres en bout de pales**, ainsi que des mesures de **bridage**.

Cependant, ces mesures ne me paraissent pas suffisantes.

D'une part, le fait même que des mesures spécifiques de bridage soient prévues confirme l'existence d'un risque important, notamment pour les chauves-souris. Le dossier prévoit par exemple un **arrêt temporaire des éoliennes lors de certains travaux agricoles**, pour une durée minimale de **trois jours consécutifs**, sur information donnée par l'exploitant. Cela montre que l'activité des espèces varie selon les conditions agricoles et que le risque dépend aussi de paramètres extérieurs, donc difficilement maîtrisables en pratique.

D'autre part, plusieurs mesures reposent sur des **engagements d'exploitants agricoles**, sur des déclarations préalables, sur la bonne circulation de l'information et sur un suivi dans la durée. En tant que citoyen, je m'interroge sur le caractère réellement contraignant, contrôlable et efficace de tels dispositifs sur toute la période d'exploitation du parc.

Enfin, le dossier reconnaît lui-même certaines **limites méthodologiques** ou limites de connaissance, notamment:

- le caractère partiellement exploitable de certaines données bibliographiques;
- la variabilité interannuelle des usages agricoles;
- le fait que certains enjeux peuvent être difficiles à éviter;
- et la nécessité de compléter ou préciser certains diagnostics, notamment sur les **zones humides**, lorsque l'implantation définitive des infrastructures sera arrêtée.

Il me semble donc excessif de considérer que les impacts seraient suffisamment maîtrisés à ce stade.

5. Le principe de précaution devrait conduire à écarter ce projet

Au vu des éléments figurant dans le dossier lui-même, je considère que ce projet présente des risques sérieux pour la biodiversité locale.

La combinaison des facteurs suivants appelle, selon moi, un avis défavorable:

- proximité de zones naturelles d'intérêt écologique reconnu;
- présence d'espèces sensibles, protégées ou patrimoniales;
- existence de corridors écologiques et de fonctionnalités locales importantes;
- risques admis de collision, de barotraumatisme, de dérangement et de fragmentation;
- dépendance à des mesures correctrices dont l'efficacité réelle reste incertaine;
- persistance d'incertitudes sur certains milieux et sur l'évolution des usages du site.

Pour toutes ces raisons, je demande que ces enjeux écologiques soient pleinement pris en compte et que **le projet ne soit pas autorisé en l'état**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

UM